



LIVRET

D'ACCUEIL



SERVICE ENFANCE

SERVON

ACCUEIL DE LOISIRS

LES PETITS BERGERS

Septembre 2019

PRESENTATION

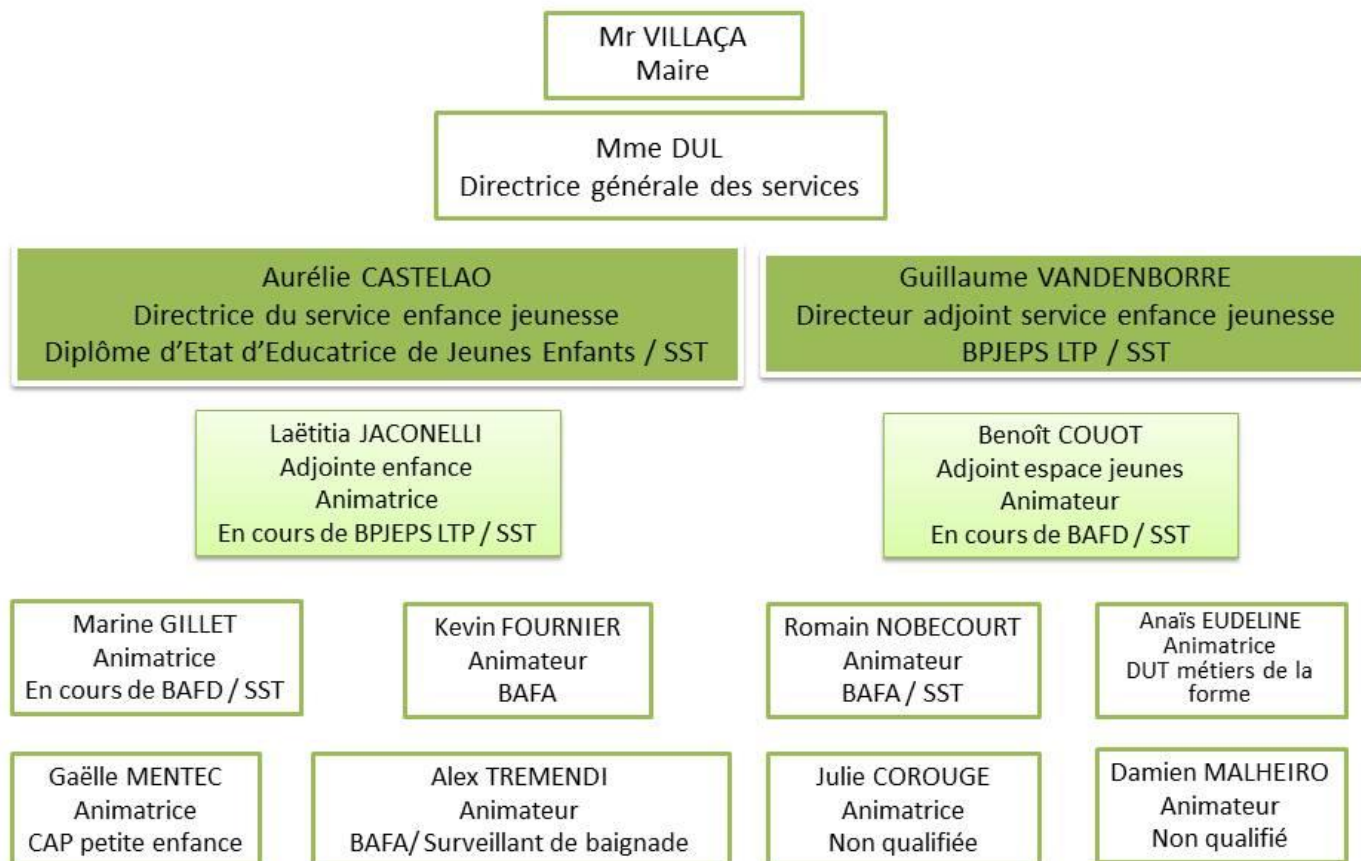
L'accueil de Loisirs Les petits bergers situé au 32 rue de la poste accueille essentiellement des enfants fréquentant le groupe scolaire de la butte aux bergers, attenant à la structure. Ce sont des enfants d'âge maternel (3/5 ans) et élémentaire (6/10 ans).

CONTACT

Mairie de SERVON : 01 64 05 10 23	
www.servon.fr	
Aurélie CASTELAO Directrice du service enfance jeunesse : 06 75 19 33 21 centredeloisirs@servon.fr	Guillaume VANDENBORRE Adjoint service enfance jeunesse : 06 89 99 56 18 jeunesse@servon.fr

L'EQUIPE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE – MAIRIE DE SERVON


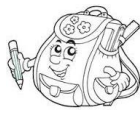

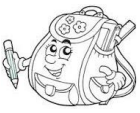



LES HORAIRES

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants à l'intérieur du bâtiment d'accueil de loisirs « Les petits bergers ».

Pour des raisons évidentes de responsabilité, le parent confie son enfant aux animateurs.

De même, l'accompagnant doit refermer le portail en quittant l'accueil de loisirs

<i>Journée type en période scolaire</i>	
LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	
7h15-8h30	 Accueils de loisirs périscolaires (ALP) matin Activités calmes
8h30-11h30	Ecole 
11h30-13h30	 Pause méridienne
13h30-16h30	Ecole 
16h30-18h45	 Accueils de loisirs périscolaires (ALP) soir Goûter et activités

L'accueil n'est pas assuré les jours fériés.




En ALP soir les enfants reçoivent un goûter. Si l'enfant non inscrit en ALP soir n'est pas repris à 16h30 par sa famille, il sera confié à l'accueil de Loisirs et la prestation ALP sera alors facturée (que l'enfant ait consommé ou pas son goûter).

Les enfants s'inscrivent librement aux activités et ont le choix de s'investir ou non dans les projets proposés.

Les enfants sont susceptibles d'être dans l'école. Aucun adulte extérieur à l'équipe d'animation ne peut entrer seul dans l'école.

Les personnes récupérant l'enfant (entre 17h et 18h45) signent un cahier permettant à l'équipe de savoir, qui est venu chercher quel enfant et à quelle heure.

Journée type mercredi et vacances scolaires

7h15 à 9h30	Accueil des enfants	Activités calmes: livres, dessins, jeux de construction, perles...
9h30-9h45 à 11h30	 <p style="text-align: center;">Activités Les enfants choisissent eux-mêmes leurs activités puis partent avec l'animateur</p>	
11h30-11h45	Rangement de l'activité et retour au calme	Passage aux toilettes
12h-12h15	Déjeuner dans le réfectoire de l'école	
13h	Temps calmes: livres, dessins, jeux de construction, perles...	Pour les petites sections de maternel: sieste dans le dortoir de l'école
EXCLUSIVEMENT LE MERCREDI 13h à 13h30	Ouverture de l'accueil aux familles Les enfants peuvent arriver ou partir	
14h	Activités	
15h	Lever de la sieste pour les petites sections de maternel	
15h30	Rangement de l'activité et retour au calme	Passage aux toilettes
16h-16h30	Goûter	
17h à 18h45	Ouverture de l'accueil aux familles	Jeux libres ou encadrés

L'accueil de loisirs fonctionne le mercredi et les vacances scolaires (sauf jours fériés). Il est fermé trois semaines en août et une semaine pendant les vacances de fin d'année.
Possibilité d'accueil à Brie-Comte-Robert.

Nous vous rappelons que les parents ne doivent pas intervenir sur les conflits entre enfants à l'intérieur de la structure. En cas d'observation d'un événement qui vous poserait interrogation, nous vous invitons à contacter les directeurs de la structure.

REGLEMENTATION DDCS

Nous sommes soumis à la réglementation de la direction départementale de la cohésion sociale.

	Nombre d'enfants pour 1 animateur	
	3/5 ans	6/10 ans
ALP MATIN ET SOIR	10	14
PAUSE MERIDIENNE	Ce sont les ATSEM et les agents de restauration qui prennent en charge les enfants	14
VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS	8	12

Depuis septembre 2018, une activité est proposée par les animateurs de l'accueil de loisirs, aux enfants de maternels pendant le temps de la pause méridienne.

LES LIEUX

Le service enfance jeunesse a accès à plusieurs locaux/espaces extérieurs qui se situent tous à proximité de l'accueil de loisirs.

Locaux/Espaces	Animations possibles
L'accueil de loisirs « Les petits bergers »	<ul style="list-style-type: none"> - 2 salles de 70 m² - 1 salle polyvalente de 76m² qui permet la pratique d'activité, de jeux, de motricité ainsi que des projections dans le cadre de réunion par exemple.
Espace jeunes	Dans la cour de l'Orme derrière la mairie, l'espace jeunes est installé au 1er étage, au-dessus du Club Revivre et à côté de la salle des colonnes. Les activités culinaires ont lieu à l'accueil de loisirs ou dans la cuisine attenante à la salle des colonnes.
L'école de la Butte aux Bergers	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle de motricité pour les 3/5 ans - La salle informatique - Le réfectoire de l'école - 1 dortoir - Les cours d'école qui sont équipées de jeux (en bois ou peints au sol), de tables de ping-pong, terrain de basket... La cour élémentaire possède un préau.
Salle polyvalente Roger Coudert	Cette salle fait office de gymnase dans lequel peuvent être pratiquées des activités sportives, des jeux collectifs ... C'est également la salle de spectacle de la commune, disposant d'une scène, elle permet de pratiquer des activités d'expression
Dojo Sylvie Méloux	Pratique d'activités physiques : sports, jeux collectifs, parcours d'agilité
Salle de la halle	Munie d'un point d'eau, cette salle permet la pratique d'activités dites salissantes, telles que les arts plastiques (peinture, fresques, sculpture, modelage...)
Salle des colonnes	Elle permet la pratique d'activités telles que l'expression corporelle, le chant... et fait office de salle de réception, d'exposition, de spectacle...
Salle des moissons	Salle de danse (essentiellement) où l'on trouve miroirs et barres de danse.
La salle du grenier	Grande salle permettant la pratique d'activité sportive et d'expression
Espaces Verts	Différents espaces verts sont situés à proximité de l'Accueil de Loisirs permettant la mise en place de grands jeux et de jeux extérieurs. Un espace potager est situé à l'Accueil de Loisirs.

LES INSCRIPTIONS (cf. : règlement de fonctionnement)

Nous vous rappelons que toute inscription aux accueils de loisirs est conditionnée par la remise d'une fiche de liaison dûment remplie.

Nous demandons aux familles de ne pas écrire sur le cahier de correspondance de l'école, des informations à destination du service enfance jeunesse mais de les transmettre directement en mairie ou à l'équipe d'animation (sur papier libre).

Si l'enfant a un PAI, merci d'en tenir informé la directrice de l'accueil de loisirs et de fournir la photocopie du PAI ainsi que les médicaments (double de ceux donnés à l'école). Les animateurs n'aideront pas à la prise de médicaments si aucune ordonnance n'est transmise.

Dès septembre, vous pourrez inscrire vos enfants directement sur le portail famille. Un identifiant vous sera communiqué par courrier afin de vous connecter. Si cela n'est pas le cas, merci de contacter le service scolaire en mairie.

Ce portail a pour but de remplir la fiche sanitaire de votre enfant, d'inscrire ou annuler vos enfants sur les temps d'accueils périscolaires matin et soir, la restauration, les mercredis et les vacances scolaires. Vous pouvez nous transmettre également l'attestation d'assurance en cours, les derniers avis d'imposition et l'attestation employeur utiles à la constitution du dossier.

Ce portail a été mis en place afin de vous faciliter dans vos démarches et d'avoir une lisibilité sur vos dossiers et inscriptions. Cet outil remplace la rubrique « Enfance et scolarité » de votre espace citoyen du site internet de la mairie.

Néanmoins les formulaires papiers restent à votre disposition à la mairie et à l'accueil de loisirs.

Suite à la mise en place de ce portail familles, les délais d'inscriptions et d'annulations sont modifiés :

Accueil périscolaires matin et soir, restauration scolaire et mercredi :

Pour inscrire le	Modifications à faire avant le
lundi	Jeudi 23h59
Mardi	Vendredi 23h59
Mercredi	Lundi 23h59
Jeudi	Mardi 23h59
Vendredi	Mercredi 23h59



Date butoir des inscriptions aux vacances scolaires 2019-2020

Bulletins disponibles à l'accueil de loisirs, en mairie et sur le site internet de la mairie

Vacances automne 2019
Date butoir
le mercredi 2 octobre 2019

Vacances de printemps 2020
Date butoir
le mercredi 18 mars 2020

Vacances de fin d'année 2019
Date butoir
le mercredi 4 décembre 2019

Vacances d'été 2020
Date butoir
le mercredi 10 juin 2020
Fermeture du 3 au 21 août. Possibilité d'inscription à l'accueil de loisirs de Brie-Comte-Robert

Vacances d'hiver 2020
Date butoir
le mercredi 22 janvier 2020

Vacances de pré rentrée 2020
Date butoir
le mercredi 24 juin 2020

L'accueil de loisirs est ouvert sous réserve d'effectifs suffisants.

ANNULATION : elle doit s'effectuer par écrit, au plus tard 15 jours avant la date concernée. Passé ce délai la prestation vous sera facturée.

ABSENCE : en cas d'absence, nous demandons aux parents d'en informer le service le matin même, ceci afin de ne pas perturber le fonctionnement des accueils. Toutes les absences non justifiées resteront à la charge de la famille. En cas de départ en séjour, la famille vérifie que son enfant n'est pas déjà inscrit à l'accueil de loisirs.

TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 03 SEPTEMBRE 2019

Le quotient familial sera calculé sur le total des salaires et assimilés.

1. Restaurant scolaire : (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)

Tranche	Revenu mensuel mini	Revenu mensuel maxi	Tarif cantine
1	-	1 067	2,50 €
2	1 068	2 089	2,50 €
3	2 090	3 134	3,96 €
4	3 135	4 179	3,96 €
5	4 180	5 220	3,96 €
6	5 221	-	3,96 €
Extérieurs	Tous niveaux		3,96 €

Prix du repas - année 2018/2019
10 € si les inscriptions ne sont pas faites dans les délais

2. Accueil de Loisirs Périscolaires : (ALP)

Tranche	Revenu mensuel mini	Revenu mensuel maxi	Tarif matin	Tarif soir		
				1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	-	1 067	1,32 €	2,07 €	1,78 €	1,46 €
2	1 068	2 089	1,32 €	2,44 €	2,07 €	1,72 €
3	2 090	3 134	1,32 €	2,80 €	2,37 €	1,97 €
4	3 135	4 179	1,32 €	3,30 €	2,97 €	2,48 €
5	4 180	5 220	1,32 €	3,90 €	3,51 €	2,92 €
6	5 221	-	1,32 €	4,60 €	4,23 €	3,91 €
Extérieurs	Tous niveaux		1,52 €	5,61 €	5,33 €	5,04 €

ALP matin 5€, et ALP soir majoré de 5 € si les inscriptions ne sont pas faites dans les délais

3. Accueil de loisirs Mercredis et vacances

Tranche	Revenu mensuel mini	Revenu mensuel maxi	Tarif journée mercredi et vacances scolaires			Tarif après-midi sans repas Mercredi uniquement			Tarif matinée avec repas Mercredi uniquement		
			1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	-	1 067	8,00 €	6,80 €	5,58 €	5,03 €	4,29 €	3,52 €	6,02 €	5,11 €	4,22 €
2	1 068	2 089	9,85 €	8,38 €	6,91 €	6,05 €	5,14 €	4,25 €	7,44 €	6,32 €	5,22 €
3	2 090	3 134	11,34 €	9,63 €	7,93 €	6,96 €	5,92 €	4,88 €	8,55 €	7,28 €	5,99 €
4	3 135	4 179	13,38 €	12,03 €	10,03 €	8,22 €	7,39 €	6,16 €	10,10 €	9,08 €	7,56 €
5	4 180	5 220	15,79 €	14,21 €	11,84 €	9,69 €	8,73 €	7,28 €	11,90 €	10,71 €	8,93 €
6	5 221	-	18,63 €	17,13 €	15,83 €	11,44 €	10,52 €	9,71 €	14,04 €	12,93 €	11,93 €
Extérieurs	Tous niveaux		22,73 €	21,58 €	20,44 €	13,95 €	13,25 €	12,56 €	17,14 €	16,28 €	15,43 €

(Tarifs majorés de 5 € si les inscriptions ne sont pas faites dans les délais)

**AU DELA DE TROIS RETARD POUR RECUPERER VOTRE ENFANT
PENALITE DE 15 €**

ACTIVITES

Tous les jours, un large choix d'animations est proposé : atelier théâtre, sport, art plastique...

Un projet pédagogique est élaboré avec l'équipe d'animation. Ce dernier est à votre disposition à l'accueil de loisirs

COMMUNICATION

Plusieurs façons de s'informer : le site internet de la mairie, la mairie, le portail famille, un tableau d'affichage extérieur devant l'accueil de loisirs et à l'intérieur chaque groupe a son tableau : les 3/5 ans celui à côté de leur salle. Les 6/10 celui accroché au fond du centre.

Des échanges seront proposés régulièrement à partir de septembre 2019 afin de répondre aux questions des familles sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

PROJETS DE FIN D'ANNEE

Chaque année, nous organisons fin mai ou en juin l'événement de l'accueil de loisirs. Il se présente sous différentes formes : spectacle, journée autour du jeu, journée sportive...

La forme de cet événement est décidée en équipe en prenant en compte les envies et les compétences de chacun mais surtout l'avis des enfants.

Cette journée ou soirée permet aux enfants de montrer à leur famille ce qu'ils ont fait à l'accueil et de mettre en avant le travail de l'équipe d'animation.

La rencontre avec les familles permet de créer des moments de convivialité et d'échanges parents/enfants/équipe d'animation.

D'autres manifestations peuvent être organisées au cours de l'année : pot avec l'équipe d'animation, enfants et familles, apéro-dinatoire avec jeux...

PARTENAIRES

Depuis septembre 2015, les enfants ont la possibilité d'aller à la bibliothèque de la commune avec un animateur.

Nous travaillons avec le CCAS afin d'organiser des rencontres intergénérationnelles.

Des conventions avec les associations sportives de la commune peuvent être mises en place.

SEJOURS

Nous organisons des séjours dans l'année.

En général, pendant les vacances d'hiver, a lieu un séjour ski ou neige.

Les autres séjours ont lieu sur les autres périodes de vacances scolaires.

La distribution des dossiers se fait à l'accueil de loisirs directement. L'inscription est validée une fois le dossier d'inscription rendu complet, les places étant limitées. Si les enfants ne sont pas pris ils seront prioritaires sur le séjour suivant.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Le conseil Municipal de jeunes se sont 12 jeunes de 9 à 12 ans motivés et disponibles pour participer à la vie de la commune de Servon, pour proposer des idées nouvelles afin d'améliorer la vie de tous les jours en tenant compte des attentes collectives. Ce conseil permet de donner la parole aux jeunes : connaître leur avis sur les projets de la municipalité, proposer des idées et réaliser de nouveaux projets pour la ville.

Les jeunes élus représentent les intérêts de leurs camarades, ils relaient leurs attentes et les informent de l'actualité de la ville. Ils travaillent avec un adulte en lien avec l'adjoint chargé de la jeunesse pour mettre au point des projets qui seront proposés au conseil municipal de la ville. Ils s'impliquent dans l'organisation de sorties, de rencontres et diverses manifestations de la ville. Ils se réunissent une fois par mois en réunion de travail et vote les projets qui désirent traiter.